

TARIFS DES DEPLACEMENTS, APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2023

Tarifs forfaitaires des trajets

Reportez-vous au code-couleur ci-dessous pour connaître les frais de trajet (tous modes de locomotion) depuis notre siège en Ile-de-France, selon le département de destination. Les tarifs indiqués comprennent l'aller et le retour du formateur. Si une formation est morcelée sur plusieurs semaines, plusieurs trajets doivent être comptabilisés.

PARIS & LA DEFENSE	30 € HT	250 € HT	Corse, outre-mer, étranger : nous consulter
	0 € HT	290 € HT	
	140 € HT	350 € HT	
	200 € HT	410 € HT	

Tarif forfaitaire des nuitées

Au coût du trajet, nous ajoutons le coût de la nuitée (repas du soir + nuit d'hôtel). Le forfait nuitée n'est pas applicable dans les deux zones vertes. Il est de 95 € HT par nuit dans les zones jaune, orange, rouge, violette et bleue. Il doit être comptabilisé autant de fois qu'il y a de jours de formation (première nuitée la veille du premier jour, et dernière nuitée la veille du dernier jour).

Exemple 1 - Formation du 05/07 au 06/07, département 31 :

Aller le 04/07 et retour le 06/07 (410 €) + nuitée le 04/07 (95 €) + nuitée le 05/07 (95 €)
Total = 600 € HT.

Exemple 2 - Formation le 11/10, le 18/10 et le 25/10, département 80 :

Aller le 10/10 et retour le 11/10 (200 €) + nuitée le 10/10 (95 €) + aller le 17/10 et retour le 18/10 (200 €) + nuitée le 17/10 (95 €) + aller le 24/10 et retour le 25/10 (200 €) + nuitée le 24/10 (95 €) - Total = 885 € HT.

